



Enlèvement de titre de séjour et de naturalisation

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis naturalisée depuis un an. Avant j'avais les mêmes papiers que mes parents.

Mon père a fait la demande d'asile en 2002, nous(femmes et enfants) étions attachés a lui. En 2004 il l'avait obtenu(nous aussi) par le recours devant la cour nationale du droit d'asile CNDA alors qu'on n'avait PAS D'ORIGINAUX de nos documents(actes de mariages de mes parents, actes de naissances).Nous avons seulement les photocopies. On a eu nos titres de séjour.

Par la suite afin de pouvoir demander le livret de famille français et dans mon cas la naturalisation, on a contacté une personne sûre(famille) dans notre pays qui a pu obtenir des duplicatas de certains documents(par connaissance, argent?). Aujourd'hui l'OFPRA nous accuse d'avoir allé dans notre pays pour les documents, mais personne n'est allé nul part. Et menace de retirer nos papiers français. Tout cela se passe par téléphone(une personne de l'OFPRA nous a appelé) Notre famille est convoquée à l'OFPRA .Alors je voudrais savoir comment peut on défendre nos droits pendant ce r-v et après ?Je sais qu'on peut enlever la nationalité pour la découverte de mensonge. Est ce que la mensonge a eu lieu dans mon cas(je me réfère aux originaux des documents qu'on a obtenus) ? Et peut on retirer ma naturalisation ainsi que les titres de séjours de mes parents?

MERCI

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si je comprends bien vous êtes et vos parents le sont également français.
Vous a-t-on menacé de vous retirer la nationalité française? Sur quel motif?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Je crois d'avoir bien exposé ma situation(je suis naturalisée) et celle de mes parents(ils ont un titre de séjour).Le motif étant le fait d'avoir voyagé dans notre pays d'origine alors que cela est interdit pour les réfugiés politiques.Mais comme je l'avais dit on n'y pas allé.A ce jour on n'a pas de motif écrit de la part de l'OFPRA .Pour l'instant ils l'ont dit par téléphone et nous ont convoqué au rendez-vous.Comment peut on montrer à l'ofpra que les documents que nous disposons nous sont envoyés?ou bien qu'est ce qu'on peut faire à ce stade?merci

Meilleures salutations

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Vos parents sont ils titulaires d'un carte de résident ou bien d'une carte vie privée et familiale?
Est ce que vos parents avaient bien rendu leurs passeport?
Avez vous une attestation écrite du membre de la famille qui vous a fourni les papiers?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
Oui mes parents ont une carte de résident valable jusqu'à 2014.
Au moment de la demande d'asile ils n'avaient pas d' originaux donc ils ont rendu les photocopies de leur passeports.
On n'a pas de l'attestation écrite de la part de la personne qui nous a envoyé ces papiers.

Meilleures salutations

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Sauf erreur de ma part la carte de résident ne peut être retirée à vos parents en raison de suspicion de retour dans leur pays d'origine sauf si cette durée était de plus de 3 ans.
Quant à vous la nationalité française ne peut vous être retirée.
De ce fait lors de votre entretien avec l'OFPRA expliquez que vous ne vous êtes pas rendus dans votre pays et demandez ce qui leur prouve que ces documents ne vous ont pas été envoyés.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
Le rendez-vous aura lieu dans 2 jours.Je vais donc vous informer comment ça s'est passé.
merci
Meilleures salutations

Par Visiteur

Chère Madame,

Je pense effectivement que c'est le mieux comme ça nous pourrons avoir plus d'informations et agir en conséquence.

Bien cordialement